



**PRÉFET
DU CANTAL**

Liberté
Égalité
Fraternité

Commune de Marcenat

dossier n° DP 015 114 25 00015

date de dépôt : **11 juin 2025**

demandeur : **Madame Manca Marie-Josée**

pour : **construction d'un abri de jardin**

adresse terrain : **22 route d'Aubijou, à Marcenat
(15 190)**

ARRÊTÉ
de non-opposition à une déclaration préalable
au nom de l'État

Le maire de Marcenat,

Vu la déclaration préalable présentée le 11 juin 2025 par Madame Manca Marie-Josée demeurant 22 route d'Aubijou, Marcenat (15 190);

Vu l'objet de la déclaration :

- pour construction d'un abri de jardin ;
- sur un terrain situé 22 route d'Aubijou, à Marcenat (15 190) ;
- pour une surface de plancher créée de 19 m² ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les pièces fournies en date du 24 juin 2025;

Vu l'affichage en mairie de l'avis de dépôt de la demande de déclaration préalable susvisé en date du 17 juin 2025 (en application de l'article R 423-6 du code de l'urbanisme) ;

Vu l'avis favorable du maire en date du 17 juin 2025 ;

Vu l'avis favorable du directeur départemental des territoires du Cantal ;

ARRÊTE

Article 1

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

Fait à Marcenat, le **2 6 JUIN 2025**



Le maire,

Colette Ponchet-Passebard

Transmis au demandeur le **2 6 JUIN 2025**(à compléter par la mairie)